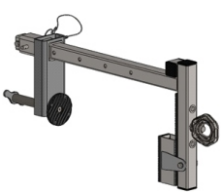
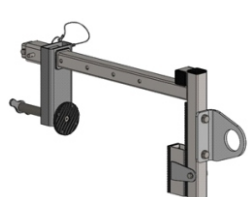
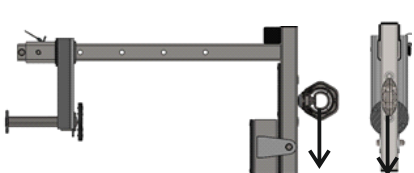
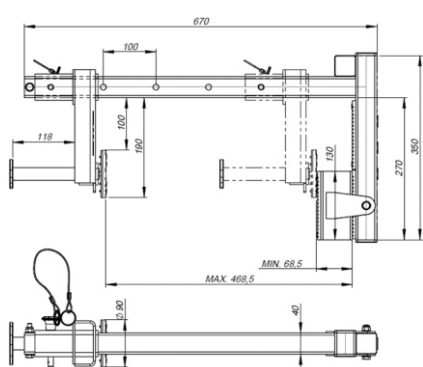
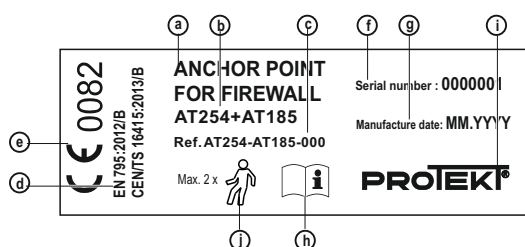
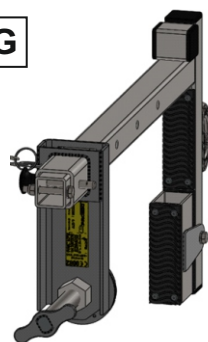
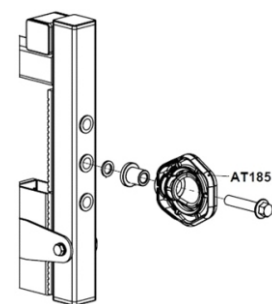
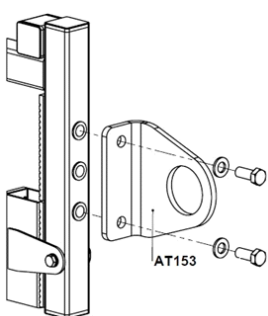
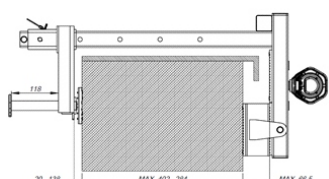
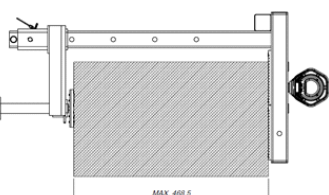


A**PROTEKT®****CE 0082**

EN795/B

TS 16415/B

AT254+AT185**AT254+AT153****FR POINT D'ANCRAGE POUR MUR COUPE-FEU****B****C****D****E****F****G****H****I****J****a****b**

FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

A. DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le point d'ancrage pour murs coupe-feu AT254 avec point d'ancrage AT185 ou AT153 constitue un point d'ancrage conforme à la norme EN795/B et le document TS 16415/B. Ce dispositif est destiné à la protection simultanée de 2 personnes au maximum. Le dispositif est fabriqué en acier zingué galvanisé. Le dispositif se compose d'un cadre (AT254) et de points d'ancrage (AT185 ou AT153). Le cadre (possédant des écrous à river) et les points d'ancrage sont connectés avec des vis M12 (il est nécessaire d'utiliser des clés de taille 19). Le poids total du dispositif est d'environ 10,5 kg. La résistance du dispositif est d'au moins 13 kN sur le plan vertical, vers le bas. La charge maximale que le dispositif peut transmettre sur la construction pendant le travail est de 9 kN.

Si le dispositif est utilisé en tant qu'élément d'un système antichute, l'utilisateur doit être équipé d'un élément limitant les forces dynamiques s'exerçant sur lui pendant l'arrêt de la chute à, au maximum, 6 kN.

Le dispositif complet comprend :

- 1) Un cadre AT254 avec glissière montée de manière permanente. Le cadre possède des écrous à river pour le montage de points d'ancrage.
- 2) Point d'ancrage :
 - A) AT185 – point d'ancrage rotatif avec indicateur de chute. Monté sur le cadre à l'aide d'une vis M12. Trou de montage Ø34 mm.
 - B) AT153 – point d'ancrage avec grand trou d'ancrage. Monté sur le cadre à l'aide de deux vis M12. Trou de montage Ø60 mm.

B. APERÇU GÉNÉRAL DU DISPOSITIF AT254+AT185**C. APERÇU GÉNÉRAL DU DISPOSITIF AT254+AT153****D. DIRECTION DE CHARGE ADMISES POUR LE POINT D'ANCRAGE****E. TAILLE DU CADRE DU DISPOSITIF****F. MARQUAGE DU DISPOSITIF**

- a) Nom / type du dispositif
- b) Marquage modèle de dispositif
- c) Numéro de catalogue
- d) Numéro/année/classe de la norme européenne
- e) Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication des dispositifs
- f) Mois et année de fabrication
- g) Numéro de série du dispositif
- h) Attention : Lisez le mode d'emploi.
- i) Marquage du fabricant ou du distributeur
- j) Nombre d'utilisateurs simultanés maximum

DEUX OPTIONS :

AT254 + AT185 – n° de réf. AT254-185-000

AT254 + AT153 – n° de réf. AT254-153-000

G. EMPLACEMENT DU MARQUAGE DU DISPOSITIF**H. MONTAGE DU POINT AT185**

Le point d'ancrage AT185 peut être fixé sur le cadre AT254 conformément au schéma ci-dessous. Pour le montage, il faudra vous équiper d'une clé à fourche de taille 19. Appliquer les éléments suivants dans l'ordre :

- a) Rondelle de sécurité à cames NordLock M12,
- b) Tube d'écartement du point AT185.
- c) Point d'ancrage AT185
- d) Vis à tête hexagonale avec bride M12x60 (ISO 4162).

I. MONTAGE DU POINT AT153

Le point d'ancrage AT153 peut être fixé sur le cadre AT254 conformément au schéma ci-dessous. Pour le montage, il faudra vous équiper d'une clé à fourche de taille 19. Appliquer les éléments suivants dans l'ordre :

- a) Point d'ancrage AT153
- b) Deux rondelles classiques M12-A2-80.
- c) Deux vis à tête hexagonale M12x30 (ISO 4017).

J. MONTAGE SUR MUR COUPE-FEU

Le dispositif peut être facilement monté sur des murs coupe-feu avec finition en tôle. Le cadre est équipé d'une glissière mobile qui peut se retrouver sur une des 5 positions possibles (tous les 100 mm). La glissière possède d'une vis de serrage qui doit être vissée à fond en fixant le cadre sur la structure.

Le dispositif peut être fixé sur :

- a) un mur coupe-feu avec finition en tôle – max. 468,5 mm
- b) un mur coupe-feu brut – max. 537 mm

Taille maximale de la finition en tôle : 70 mm.

K. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Le contrôle périodique du dispositif doit être effectué au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois par an. Tous les 5 ans d'utilisation, il est conseillé que les contrôles périodiques soient effectués par le fabricant du dispositif ou une société dûment autorisée par le fabricant à effectuer ce type de contrôles. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

L. DURÉE DE VIE MAXIMALE

La durée d'utilisation de dispositifs ne présentant aucun dysfonctionnement est illimitée.

ATTENTION : La durée d'utilisation maximale dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact fréquent avec l'eau, des bords tranchants, en températures extrêmes ou en contact avec des substances abrasives, peut nécessiter la mise au rebut même après une seule utilisation.

Ł. MISE HORS D'UTILISATION

Le dispositif doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute ou s'il n'a pas réussi le contrôle périodique ou encore s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.

M. RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTÉGÉANT CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage. L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.

Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail. Lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.

Il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.

Une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.

L'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination. L'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne. Avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.

Il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.

Avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de



